

toute vertu n'est rien, car la gardienne de la chasteté, c'est la charité, et la remplaçante de cette gardienne, c'est l'humilité.

« Au milieu de tout cela, il faudra qu'il prenne des pauvres un soin rempli de sollicitude, qu'il nourrisse ceux qui auront faim, qu'il vête ceux qui seront nus, qu'il reçoive les pèlerins, rachète les captifs, défende les veuves et les orphelins, veille à toutes choses attentivement et use de prudence dans ses distributions secrètes. Il devra aimer l'hospitalité à tel point qu'il reçoive chacun avec bonté et charité ; car si tous les fidèles desirent entendre cette parole évangélique : *J'ai été voyageur et vous m'avez reçu* (1), à combien plus forte raison faut-il qu'un évêque le desire, lui dont la maison doit recevoir tout le monde ? Un laïque, s'il reçoit deux ou trois personnes, remplit le devoir de l'hospitalité ; mais un évêque, s'il ne reçoit tout le monde, est inhumain. Dans ses jugements sur les affaires séculières, il doit prononcer non pas d'après le crédit, mais d'après la vérité ; l'évêque ne doit pas recevoir le puissant de manière à contrister le pauvre, contre toute justice ; ni, à cause du pauvre, s'abstenir de rendre justice au puissant (2). »

Au dessous des évêques, se trouvaient leurs vicaires, les chorévêques, chargés spécialement d'avoir soin des pauvres. Ils gouvernaient les églises des bourgs et des villages, et pouvaient ordonner des lecteurs, des sous-diacres, des exorcistes, mais non pas des prêtres et des diacres (3). Venaient ensuite les *presbyteri* ou prêtres qui, de même que les évêques, prenaient part à la dispensation des mystères, consacraient le corps et le sang du Christ, et, comme eux aussi, enseignaient

(1) *Math.* XXV.

(2) *De Offic. eccl.* II, 5.

(3) *Ibid. de Offic.*, II, 6.